

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3791

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 745, supprimer les mots :

« au plus tard ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l’alinéa 749.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.